



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

pref-communication@drome.gouv.fr

Valence, le 14 février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

9 jours pour déposer les candidatures

Il est rappelé qu'un système de prise de rendez-vous en ligne a été élaboré par la préfecture et est mis en ligne depuis le 23 février.

Pour les candidatures groupées des communes de moins de 1000 habitants et pour les listes des candidats des communes de 1000 habitants et plus des arrondissements de Valence, Die et Nyons, il est possible de prendre rendez-vous en cliquant sur le lien suivant : <http://www.rdvmun.drome.gouv.fr/>

Un accueil sans rendez-vous est toujours possible en préfecture et sous-préfectures selon les horaires suivants :

- du lundi 10 février au vendredi 14 février 2020 de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h30
- du lundi 17 février au vendredi 21 février 2020 de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h30
- du lundi 24 février au mercredi 26 février 2020 de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h30
- le jeudi 27 février 2020 de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 18h00

Il est conseillé d'effectuer sa demande en ligne pour réduire les temps d'attente.

Au mercredi 12 février pour les communes de 1000 habitants et plus :

VALENCE

31 listes déposées - 24 communes (sur 55) ont déposé au moins une liste soit 43,6 %

DIE

3 listes déposées - 3 communes (sur 13) ont déposé au moins une liste soit 23 %

NYONS

14 listes déposées - 13 communes (sur 35) ont déposé au moins une liste soit 37 %

Il reste aux candidats 9 jours pour déposer leurs candidatures.

Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :

Facebook : www.facebook.com/prefet26

Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)

Site internet : www.drome.gouv.fr